

POSITION DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

- Ingénieurs Canada appuie la mobilité des ingénieurs étrangers qualifiés et favorise la transparence et l'ouverture du processus d'admission à la profession d'ingénieur au Canada.
- Qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger, tous les ingénieurs en exercice doivent satisfaire aux conditions d'obtention du permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.
- Les gouvernements doivent prendre en considération les incidences des législations, des politiques et des programmes en matière d'immigration sur la responsabilité des organismes de réglementation en ce qui a trait à la protection du public.

Enjeu

Environ la moitié des nouvelles demandes de permis adressées aux organismes canadiens de réglementation du génie proviennent de personnes qui ont étudié ou acquis leur expérience de travail à l'étranger. Les Canadiens s'attendent à ce que tous les ingénieurs respectent les normes élevées d'obtention du permis d'exercice au Canada, peu importe qu'ils aient reçu leur formation au Canada ou à l'étranger. Ingénieurs Canada a pour rôle de faciliter, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue favorisant l'uniformité des pratiques d'admission à la profession.

Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur partage avec le gouvernement fédéral la vision que l'immigration est un élément clé de la viabilité économique et de la capacité d'innovation du Canada. Depuis dix-huit ans, la profession d'ingénieur fait preuve de leadership pour faciliter l'immigration de professionnels qualifiés. De concert avec ses organismes de réglementation membres, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger.

Ingénieurs Canada cherche aussi à s'assurer que les exigences du gouvernement fédéral ne font pas double emploi avec les processus d'octroi du permis d'exercice qui doivent être suivis, en vertu de la loi, par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

Depuis près de vingt ans, Ingénieurs Canada met en œuvre les recommandations émanant du projet De la considération à l'intégration. La procédure mise en place permet aux personnes formées en génie à l'étranger d'obtenir plus rapidement leur permis d'exercice entre le moment où elles envisagent de venir au Canada et leur intégration à la profession et au marché du travail. Bon nombre de nos initiatives actuelles ont été lancées dans le cadre de ce projet.

Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

Le projet d'évaluation sur la base des compétences a permis de développer un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. L'évaluation,

qui est destinée aux organismes de réglementation canadiens, contribue à simplifier le processus d'octroi du permis en créant un noyau de compétences en génie accepté à l'échelle nationale.

Les compétences sont observables et sont souvent considérées comme un ensemble mesurable d'habiletés, de savoirs, de capacités, de motivations et de traits de caractère qui sont démontrés par les actes et les comportements d'une personne pour justifier l'octroi du permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'évaluation sur la base des compétences (EBC) ou sont en voie de le faire. À cet égard, Ingénieurs Canada finance l'adaptation d'un système d'EBC entièrement opérationnel, mis au point par Engineers and Geoscientists BC (en place depuis 2012), afin qu'il puisse être utilisé par tous les organismes canadiens de réglementation du génie. On s'attend à ce que la transition vers le système EBC rende le processus d'évaluation plus objectif, transparent et uniforme pour les candidats. Il augmentera la confiance des évaluateurs et des employeurs et permettra aux candidats d'entamer le processus d'évaluation à partir de n'importe où dans le monde.

Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien

Satisfaire à l'exigence d'une année d'expérience de travail en milieu canadien est parfois vu comme un obstacle à l'intégration des immigrants à la profession d'ingénieur et au marché du travail canadien. Cependant, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada considère l'expérience de travail en milieu canadien comme un facteur essentiel à une intégration réussie. Le projet national « Canadian Environment Experience Requirement », dirigé par Engineers and Geoscientists of British Columbia, vise l'élaboration de solutions de rechange pour satisfaire à l'exigence actuellement basée sur la durée de l'expérience de travail.

Feuille de route pour l'ingénierie au Canada

Des recherches menées par Ingénieurs Canada ont révélé que les personnes formées en génie à l'étranger disposent de multiples sources d'information fournissant parfois des renseignements contradictoires ou inexacts. La Feuille de route pour l'ingénierie au Canada est un centre de ressources en ligne « à guichet unique » conçu pour aider les diplômés étrangers à exécuter facilement les étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice

au Canada. Le portail offre un outil d'information permettant de comparer la formation de premier cycle en génie acquise à l'étranger à la formation dispensée au Canada. Cet outil a pour seul objectif de fournir aux nouveaux arrivants de l'information sur leur formation de premier cycle en génie afin de les aider à prendre une décision concernant leur immigration au Canada. Ingénieurs Canada enrichit continuellement l'information accessible dans ce portail en ligne.

Ingénirama

Ingénieurs Canada a développé Ingénirama, un portail en ligne qui fournit de l'information sur le marché du travail en génie au Canada. Ingénirama présente les tendances du marché du travail pour la profession d'ingénieur au Canada – taux d'emploi et salaires, inscriptions à l'université, emploi pour les nouveaux arrivants – par province et par discipline du génie. Les nouveaux arrivants peuvent naviguer dans le portail pour déterminer dans quelle région du pays leurs compétences pourraient être les plus recherchées, et utiliser l'outil de recherche d'emploi pour consulter des centaines d'offres d'emploi partout au Canada.

Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Le Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada facilite l'inscription au répertoire de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et à celui de l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC EA).

En s'inscrivant au Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada, les ingénieurs canadiens peuvent avoir recours à la désignation de l'APEC ou à celle de l'IPEA pour indiquer qu'ils se sont conformés à la norme d'inscription et qu'ils sont prêts à appliquer les pratiques du génie à l'échelle internationale.

Ingénieurs Canada est également signataire de deux ententes multinationales qui reconnaissent l'« équivalence substantielle » des compétences professionnelles en génie. Les ingénieurs inscrits aux répertoires correspondants peuvent bénéficier d'une mobilité facilitée entre les pays participants. Ces ententes sont les suivantes :

- International Professional Engineers Agreement (IPEA) : Cette entente (2013), qui remplace l'Engineers Mobility Forum de 1997, établit la norme internationale de compétence professionnelle en génie.
- Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC EA) : Cette entente, propre aux économies membres de l'APEC, a été conclue en 2000. Elle partage le même objectif et la même norme de compétence que l'IPEA.

Ces ententes ont été ratifiées entre pays désireux d'établir une norme internationale de compétence professionnelle en génie. La norme vise à améliorer ou à simplifier l'évaluation des titres de compétences des ingénieurs qui veulent exercer dans un autre pays membre. De même, ces ententes visent à simplifier l'évaluation des titres de compétences des ingénieurs étrangers qui veulent exercer au Canada.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit continuer de moderniser sa politique en matière d'immigration en apportant des changements au processus de sélection du Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PFTQ) pour faire en sorte que les candidats obtiennent une évaluation transparente et complète de leurs titres universitaires et de leur expérience professionnelle. Un délai standard et raisonnable devrait être établi pour le traitement des candidats, sans abaisser les normes nationales, et un niveau d'efficacité devrait être mis en place pour gérer les fluctuations du volume des demandes. Il est important de s'assurer qu'il existe des ressources humaines en nombre suffisant pour le dépôt, l'examen et le traitement des demandes afin d'améliorer les délais d'attente et de réduire les dossiers en souffrance, et de maintenir l'efficacité.

Le système du PFTQ devrait aussi faciliter l'entrée expresse de travailleurs immigrants qualifiés et expérimentés afin de soutenir les industries et les professions qui font face à des pénuries de compétences. Cela favorisera la prospérité des industries et stimulera l'économie globale du Canada. Les politiques du gouvernement fédéral comme le programme Entrée express vont vraisemblablement rationaliser la migration internationale des ingénieurs en fonction des besoins futurs en main-d'œuvre.

Le gouvernement fédéral doit continuer de collaborer avec les professions réglementées, comme le génie, lorsqu'il envisage des options et met en œuvre des politiques susceptibles d'avoir des incidences sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à protéger le public et à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que le système d'immigration du Canada est rigoureux, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays.

Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour que le processus de délivrance de permis soit accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif et impartial, tout en s'assurant que les candidats répondent aux normes rigoureuses qui sont exigées pour protéger l'intérêt public et exercer le génie au Canada.